

Compte rendu Conseil Municipal du 23 juin 2006

L'an deux mil six, le vingt-trois juin, à 18 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MASSIAS Louis, Maire,

Présents : MM. MASSIAS, LIOTE, ROSSAT, SCHNEIDER, BOTEY,
Mmes HAMRO, BRETON, LAMY, FABRO, NORO

Absents non excusés : M. JEANNIN, M. SAIAH

Procuration : Mme BARRE à M. MASSIAS
M. GRANDGIRARD à M. LIOTE

Secrétaire : Denis SCHNEIDER

TOUTES LES DELIBERATIONS ONT ETE VOTES A L'UNANIMITE

Amende de police 2005

Le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier du Conseil Général nous informant qu'il disposait d'un reliquat important de crédits pour les amendes de police 2005.

Il rappelle que nous sommes **confrontés** à des problèmes de sécurité à la sortie du lotissement Francelot « Carrefour : Rue de Montreux / Rue le Vernois ». Malgré la pose de panneaux STOP à ces intersections (pas toujours respectés), il y a toujours du danger.

Suite à une réunion publique de quartier, la pose de dos d'âne avait été évoquée.

Après avoir pris contact avec les services de la DDE, la création de plateaux surélevés est apparue plus judicieuse. Un devis a été établi par la DDE pour un montant HT de 10 190 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve ce projet,
- sollicite du Conseil Général une subvention au taux maximum au titre des amendes de Police 2005,
- autorise le Maire à traiter au mieux des intérêts de la commune.

Demande de subvention chauffage nouveau groupe scolaire

Une étude de faisabilité a été réalisée pour une chaufferie automatique au bois pour le nouveau groupe scolaire. Aujourd'hui, nous connaissons le résultat de cette étude, son coût s'élève à 2 685 € HT subventionnée à 60 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- sollicite une subvention de l'ADEME au taux maximum,
- sollicite une subvention du Conseil Général aux taux maximum.

Aéroparc : avenant n°1 à convention de partage de la T.P.

Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de modification statutaire, émanant du Syndicat de l'Aéroparc qui souhaite modifier les modalités de prélèvement des sommes dues par les communes au titre du fonctionnement du Syndicat (Article 3 de la convention initiale du 01/04/2005).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- accepte la modification des statuts du Syndicat de l'Aéroparc concernant les modalités de prélèvement des sommes dues par les communes au titre du fonctionnement.

Subvention à « L'ABC de Sylvie »

Le Maire rappelle que dans le cadre de sa politique de développement économique en faveur des micro entreprises et de réanimation du village par l'encouragement à la création de nouvelles activités, la commune octroyait une subvention tel que le prévoyait la délibération du 27 novembre 1992.

Un nouveau dossier, celui de Madame Sylvie COULOMB est présenté à la commune. Il s'agit de la création d'un atelier artistique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'allouer une subvention de 150 € à Madame COULOMB pour la création de son atelier artistique.

Remboursement suite à un accident causé par un tiers

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Compagnie d'assurance « Crédit Mutuel » nous a transmis par virement la somme de 2 629,43 € correspondant aux dégâts causés suite à un accident de la route.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- accepte le virement de 2 629,43 €,

Convention avec le Conseil Régional « cartes avantages jeunes »

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération prise le 28 juillet 2000 nous autorisant à passer une convention avec le Conseil Régional de Franche-Comté pour l'attribution d'un chéquier d'avantages culturels pour les jeunes de moins de 26 ans, afin de faciliter et d'accroître l'accès gratuit des jeunes aux bibliothèques.

Cette convention peut être reconduite pour la saison 2006-2007 aux mêmes conditions que précédemment. Une participation de 460 € sera versée à la commune pour la réalisation de cette action.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal :

Considérant notre volonté permanente de favoriser le développement des actions culturelles :

- accepte les termes de la convention et son renouvellement.
- autorise le Maire à la signer avec le Président du Conseil Régional de Franche-Comté.

SAFC : désignation de délégués à la commission d'attribution des logements

Le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier de la SAFC nous informant que le Conseil d'Administration a reçu le règlement intérieur des commissions d'attribution des logements.

En conséquence, nous devons désigner un délégué titulaire et un **délégué** supplément au sein du Conseil Municipal.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- désigne :
 - Madame Kaïma HAMRO, déléguée titulaire,
 - Madame Nancy NORO, déléguée suppléante.

Questions diverses

Le Maire informe le Conseil de la suite donnée aux deux demandes de subvention « DDR » :

- 24 456 € ont été alloués pour le matériel informatique,
- **45 753 €** pour la restauration scolaire.

Le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande d'aide au fonctionnement de l'Association « Juste Tri ». Le Conseil Municipal ne juge pas utile d'accorder d'aide à cette association.

Madame BRETON

Madame BRETON demande le déplacement de la benne à déchets verts. Elle propose de la déplacer en contre bas du chemin pour faciliter l'accès.

Le Conseil Municipal trouve cette solution intéressante. Le Maire précise **qu'une** hauteur de sécurité doit être respectée. Un courrier sera fait au SERTRID pour **demander** une étude.

Monsieur SCHNEIDER

Monsieur SCHNEIDER fait part de sa stupéfaction au sujet de la vitesse excessive à l'entrée du parking et demande s'il n'y aurait pas une solution pour y remédier.

Le Conseil Municipal suggère la pose de dos d'âne à la hauteur du salon de coiffure.

Le Maire propose de rajouter au dossier de demande de subvention des amendes de police le prix d'un ralentisseur démontable.

Madame NORO

Madame NORO transmet une demande de Monsieur et Madame GRASSER qui **aimeraient** qu'on leur pose un lampadaire près de leur propriété, une zone noire les empêche de sortir de **leur cour** la nuit.

Madame HAMRO

Madame HAMRO demande quand le petit terrain de jeux vers chez Monsieur GRANDGIRARD sera praticable ?

Le Maire répond qu'il sera, prochainement, tondu mais qu'il faudra le charruer cet automne et remblayer, en attendant les enfants peuvent l'utiliser cet été, ainsi.

Elle demande également ce que l'on a décidé pour l'utilisation du terrain de tennis.

Le Maire lui répond que cette année il sera laissé gratuitement aux personnes **qui** veulent jouer. Les clés seront à retirer en Maire contre caution.

Elle demande aussi ce qu'il advient des maisons à vendre au lotissement « Le Vernois ».
Le Maire répond qu'un rendez-vous sera pris avec Monsieur MOUGIN (Territoire et Habitat) prochainement.

Monsieur ROSSAT

Monsieur ROSSAT rappelle que les pneus sont toujours en place sur l'ancienne piste de karting que certains ont même été brûlés, que le site aujourd'hui n'étant plus surveillé chacun y fait ce que bon lui semble, petite moto, voiture ...

Le Maire répond qu'il est intervenu auprès du Président du Syndicat de l'Aéroparc pour lui signaler ces faits et qu'il lui avait promis qu'il ferait le nécessaire. **Un nouveau courrier lui sera adressé.**

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire